

Rapporteur : M. Jean-Luc QUIVOGNE

**Séance Extraordinaire
du 15 janvier 2018**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA HAUTE-SAONE**

- Règlement intérieur -

L'an deux mille dix-huit, le lundi 15 janvier à 18 heures, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône s'est réunie en Assemblée Générale Extraordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc QUIVOGNE.

Monsieur Ziad KHOURY, Préfet de la Haute-Saône est excusé.

Membres titulaires : 26
Quorum : 14
Membres présents : 15
Membres excusés : 11

Plus de la moitié des membres en exercice sont donc présents. Il s'agit de
MEMBRES TITULAIRES

NOM - Prénom	ENTREPRISE	Présent(e)	Excusé(e)
BERTRAND Elise	BESSON		▲
CABANEL Laurence	NERAMUN		▲
CHAMBRE Fabrice	CRIT INTERIM	▲	
CORDONNIER Alexandre	GALVANOPLAST		▲
DELBOS Martine	PEPINIERES GUILLAUME	▲	
EUVRARD Jean-Marie	V.E.D.		▲
FERRAND Hervé	TOROP.NET	▲	
FERRARI Pascal	AU GRAND BAZAR FOUINE BAZAR		▲
FRIQUET Franck	SARL DISTRI SCEY - CARREFOUR CONTACT	▲	
GIRARDOT Vincent	SAS JUCOREL (INTERMARCHE)		▲
GRAVELLE Bruno	INTERMECA	▲	
GROSPERRIN François	SARL E.G. PRESTATIONS	▲	
GUTHERLE Thierry	LA DAME VERTE		▲
LAMOUCHE Sophie	LE COMPTOIR DES AROMES		▲
MASSON Catherine	1 OU 2 MAILLES	▲	
MERCIER Anne-Laure	M.B.M.	▲	
MERTENS Frédéric	MECA PRECIS METAL	▲	
MILLERET Denis	ETS MILLERET CENTRALE LAITIERE NOTRE DAME DE LEFFOND	▲	
NOGARA Nelly	CONFECTION ELLE ET LUI		▲
PITON Jean-Luc	SA S.I.B.R.	▲	
PRUNIER Daniel	SOCIETE DE DISTRIBUTION DE LURE		▲
QUIVOGNE Jean-Luc	S.A.H.G.E.V.	▲	
RIGOULOT Marie-Claude	TRANSPORTS RIGOULOT	▲	
SAIRE Jean-François	SAIRE SARL	▲	
SASSARD Benoît	AXA ASSURANCES		▲
SAUGIER David	ETABLISSEMENTS WALTEFAUGLE	▲	

5 – Délibérations

I./ Contexte

CCI France lors de son AG du 24 octobre a voté un **nouveau référentiel de règlement intérieur** des CCIR et des CCIT suite à un travail en concertation avec le réseau et les services de la DGE.

Ce référentiel remplace ceux de 2011 et 2013 et tient compte :

- des dernières modifications législatives et réglementaires et jurisprudentielles applicables aux CCI
- des textes généraux applicables aux établissements publics de l'Etat
- des remarques des magistrats des Chambres régionales des comptes et des corps d'inspection de l'Etat à l'occasion de leurs contrôles sur les CCI

Le règlement intérieur que doivent adopter les CCI est un document normatif destiné à régir l'organisation et le fonctionnement de chaque établissement public, les droits et devoirs de ses membres et décrire certaines procédures qui lui sont applicables.

Le règlement intérieur est un acte administratif dont la validité et le caractère exécutoire reposent respectivement sur :

- une adoption par l'assemblée générale de l'établissement ;
- une homologation par l'autorité de tutelle ;
- une publicité adaptée destinée à le rendre opposable aux tiers.

II./ Délibération

L'Assemblée générale extraordinaire :

- adopte le nouveau règlement intérieur de la CCI de Haute-Saône rédigé sur la base du référentiel national ;
- prend note que le présent règlement s'appliquera après l'homologation par la tutelle.

Résultat du Vote :

- Nombre de votants	:	15
- Voix pour	:	15
- Voix contre	:	00
- Abstentions	:	00

Fait à Vesoul, le 15 janvier 2018

Pour copie conforme,

Jean-Luc QUIVOGNE

Président

